

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2017

**Objet : RD - Approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens au bénéfice du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie**

- date de convocation le 07 juillet 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 54

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Anne Manipoud
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Pierre Garnier
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Catherine Chappuis - Michel André

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Jean-Benoît Cerino à Jean-Pierre Ruffier - de Nathalie Colin-Cocchi à Michel Dantin - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Benoit Perrotton - de Jérôme Esquevin à Dominique Pommat - de Yvette Fetaz à David Dubonnet - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Delphine Julien à Sylvie Koska - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Anne Manipoud

- conseillers excusés : 14

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Denis Callewaert - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - Bernadette Laclais - Céline Lapolén - Claudette Levrot-Virot - Damien Regairaz - Walter Sartori - Florence Vallin-Balas - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :  
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,  
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

\*identité provisoire

## **Conseil communautaire du 13 juillet 2017**

délibération n° 273-17 C

objet **RD - Approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens au bénéfice du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie**

---

Xavier Dullin, président, rappelle que la compétence économique de Chambéry métropole - Cœur des Bauges a été transférée au syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie.

En application des articles L.1321-1 et suivants du code général des collectivités locales, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la collectivité antérieurement compétente et la collectivité bénéficiaire.

Les statuts de Chambéry-Grand Lac Economie prévoient que le syndicat mixte prend notamment en charge l'immobilier d'entreprise qui relève d'actions de développement économique.

Dans ce cadre, il convient de constater la mise à disposition, par Chambéry métropole - Cœur des Bauges au bénéfice de Chambéry-Grand Lac Economie, du parc d'activités de Côte-Rousse, des bâtiments des Fontanettes, des bureaux au sein de l'immeuble Le Galien et des bureaux au sein du bâtiment de l'ancien siège de la Communauté de communes des Bauges.

Il est donc proposé d'approuver le procès-verbal contradictoire de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée à Chambéry-Grand Lac Economie.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 23 juin 2017 portant création de Chambéry-Grand Lac Economie,

**Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** le procès-verbal contradictoire de mise à disposition, au bénéfice de Chambéry-Grand Lac Economie, de biens meubles et immeubles relatifs au parc d'activités de Côte-Rousse, des bâtiments des Fontanettes, des bureaux au sein de l'immeuble Le Galien et des bureaux au sein du bâtiment de l'ancien siège de la Communauté de communes des Bauges,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer le procès-verbal et les actes à intervenir.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 273-17 C

Objet de l'acte : RD - Approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens au bénéfice du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 13 juillet 2017

Annexe : annexe 1 - PV mise à disposition;annexe 2 - tableau des biens;annexe 3-plan PACR;annexe 4 -Fontanettes;annexe 5 - plan pépinière Bauges;Annexe 6 - Galien;annexe 7;annexe 8;annexe 9;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19904H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19904H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2017

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2017